

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 20 mars 2026
à la Mairie de Montfort-le-Gesnois

Délibération n° 2026-03-1

<u>Date de convocation</u> : 16 mars 2026	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Anthony TRIFAUT	Conseillers en exercice : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Léa SABIN	Présents : 21 Représentés : 2
<u>Affichée le</u> : 20 mars 2026	Absents : 0 Non-participations : 0
	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire</u>
	<u>et après débats contradictoires</u> :
	Votes pour : 23 Abstentions : 0
	Votes contre : 0 Non-participations : 0

Présents: Christophe BADER, Aurélie BEAUFILS, Pascal BOULARD, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Philippe COUDRAY, Didier DREUX, Sabrina FAIFEU, Stéphane FOUQUET, Alain GAUTIER, Marc GIRODROUX, Guillaume LAUNAY, Solène LEBERT, Gaëlle LOISON, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Émilie PERDEREAU, Marianne ROHART, Léa SABIN, Bruno SCHADECK, Agnès SEREZAT, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Annick CHARTRAIN donne pouvoir à Yvette BULOUP, Didier DREUX donne pouvoir à Stéphane FOUQUET

Absents excusés :

Absents non représentés : /

Détermination du nombre d'adjoints au maire (article L.2122-2 CGCT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoint au maire ;

Considérant que le maire doit disposer au minimum d'un adjoint et que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 6 membres et que le nombre d'adjoint doit donc être compris entre 1 et 6 ;

Sur proposition du Maire, il est proposé de fixer à 6 le nombre des adjoints ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide en application de l'article L.2122-2 du CGCT, que le nombre d'adjoints au maire est fixé à 6.

Suffrages exprimés :

Vote(s) pour : 23

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Ainsi fait et délibéré le 20/03/2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anthony TRIFAUT



Le Secrétaire de Séance
Léa SABIN

